Règlement

Admissions – Démissions Pour être admis à l’Ecole de Musique, l’enfant doit être âgé au minimum de 6 ans. Dans le courant du mois de décembre, des représentants de la Fanfare font une présentation des cours de musique dans les classes de l’école primaire. A l’issue de cette présentation, chaque élève recevra un bulletin d’inscription qu’il fera parvenir dûment rempli, s’il désire s’inscrire, au responsable de l’Ecole de Musique. Ce dernier lui enverra, en temps voulu, les informations nécessaires pour le début des cours. Pour la nouvelle volée, la rentrée aura lieu à la mi-janvier. L’inscription se fait pour une saison musicale complète et se renouvelle de manière tacite. En cas de démission, une lettre doit être envoyée au responsable de l’Ecole de Musique au plus tard pour le 31 mai de la saison en cours.

Déroulement de la saison musicaleLa saison musicale reprend, en principe, 2 semaines après la reprise de l’école. Les cours de musique suivent le calendrier scolaire en ce qui concerne les vacances ; il se peut cependant que des exceptions soient faites en fonction du programme des activités de la société (concert annuel,…). Dans ces cas-là, la société s’engage à avertir l’élève et ses parents à temps. Il est vrai que les calendriers de chacun sont bien remplis mais l’Ecole de Musique compte sur la collaboration de chacun pour respecter les horaires et les dates de représentations. En cas d’absence aux cours ou à certaines activités, il est de la responsabilité de l’élève et de ses parents d’en avertir le responsable de l’Ecole de Musique ou le professeur de musique. A chaque début de saison musicale chaque élève reçoit la chaîne téléphonique sur laquelle se trouvent tous les numéros nécessaires pour transmettre les informations ou avertir d’une absence.Afin de pouvoir mettre en avant le travail fourni tout au long de la saison musicale, les élèves de l’Ecole de Musique se produisent à différentes occasions : - Concert annuel de la Fanfare
- Audition des élèves de l’Ecole de Musique
- Certains concours régionaux de solistes
- Concert des Ecoles de musique de la Vallée d’Illiez (réunion de tous les jeunes des fanfares de la vallée)
D’autres activités sont organisées pour réunir les jeunes : - Weekend musical de l’Ecole de musique
- Camp musical des jeunes de la Vallée d’Illiez (camp organisé à tour de rôle par les fanfares de la Vallée, réunissant tous les jeunes pour une semaine la dernière semaine complète de juillet)

Toutes ces activités sont organisées pour que chaque élève ait la chance de progresser dans son apprentissage de la musique tout en côtoyant d’autres jeunes de son âge et de sa région.

Déroulement des cours de musique Les cours sont donnés au local de répétitions de la Fanfare de Champéry. Pour des raisons d’organisation, il est possible que certains cours soient déplacés dans d’autres lieux ; dans ce cas, les élèves et leurs parents seront informés à l’avance. Le local de répétitions et la propriété de la Fanfare, chacun est tenu de tenir ce local en ordre et de respecter le matériel qui s’y trouve. Les élèves de la nouvelle volée suivent des cours collectifs. Pendant les premières semaines ils auront des cours de solfège puis, rapidement, ils recevront un instrument. Dès la réception de l’instrument, les cours allieront le solfège, la technique de l’instrument ainsi que l’entretien de l’instrument. En fonction de l'évolution de son apprentissage, l'élève peut être amené à suivre des cours individuels. A l’approche des représentations, des répétitions supplémentaires sont programmées afin de pouvoir travailler en groupe les pièces qui seront présentées. Les dates des répétitions supplémentaires sont transmises en temps voulu aux parents. Chaque élève reçoit un carnet de travail au début de chaque saison musicale. Sur ce carnet, l’élève y écrira ce qu’il a à travailler durant la semaine à venir ; le professeur et les parents y trouveront aussi un espace pour y écrire les observations et les éventuelles questions concernant le travail de l’élève. Nous recommandons vivement aux parents de lire les informations qui s'y trouvent et d’y faire des remarques si nécessaire. Le dernier cours de la saison est remplacé par une réunion générale avec les parents, les élèves et les responsables de l’Ecole de la Musique. Cette réunion a pour but de faire le bilan de la saison musicale qui se termine, et donner les informations concernant la saison à venir.Pendant cette réunion, l'élève reçoit un dossier dans lequel il trouve un rapport musical personnel sur la saison qui se termine, l’organisation des cours et la chaîne téléphonique de la saison à venir.

Déroulement des cours de tambours Les cours de tambours sont donnés aux élèves de notre Ecole de Musique par l’Ecole de Musique de la ville de Monthey. Ces cours sont donnés par des professeurs qualifiés et ont lieu au local de répétition de l’Harmonie Municipale de Monthey. Pour le transport des élèves, un tournus est organisé entre les parents.Les élèves tambours prennent part à toutes les représentations et activités de l’Ecole de Musique de Champéry et de la Fanfare l’Echo de la Montagne. Déroulement des cours de percussion Pour pouvoir prendre des cours de percussion l’élève doit avoir, au préalable, suivi au moins 2 ans de cours de tambour.Les cours de percussion sont aussi donnés en collaboration avec l’Ecole de Musique de la ville de Monthey. Instruments et méthodes de travailL’instrument est mis à disposition de l’élève par la Fanfare. Avant d’être distribué aux élèves, l’instrument a été révisé et nettoyé par un spécialiste mandaté par la société.Du moment que l’instrument a été remis à l’élève, celui-ci en est entièrement responsable. La

perte de l’instrument ou la réparation des dégâts provenant d’un manque de soins ou de négligence sera facturée. Les réparations nécessaires seront effectuées par une société mandatée par la société. Tout au long de son apprentissage de la musique, l’élève recevra des méthodes de travail ; il est responsable de ce matériel pédagogique et toute perte de ce matériel nécessitant un remplacement sera facturée aux parents. En cas de démission, l’élève est chargé de rendre l’intégralité de ses méthodes de travail ainsi que l’instrument avec lequel il a suivi les cours au responsable de l’Ecole de Musique. Les conditions sont les mêmes en ce qui concerne les tambours muets et les baguettes de tambour, ainsi que pour tout le matériel de percussion.

CotisationS Pour les élèves qui font partie d’une nouvelle volée, la cotisation est de Sfr. 100.- (période de janvier à juin). Pour les élèves qui continuent leur formation musicale, la cotisation annuelle est de Sfr. 300.- (tarifs dégressifs par enfant d’une même famille : Sfr. 300.- pour le 1er enfant, Sfr. 250.- pour le 2ème enfant, Sfr. 200.- dès le 3ème enfant). Cette cotisation comprend :

- Les cours donnés par un professeur qualifié
- La mise à disposition de l’instrument
- Les méthodes de travail
- Les frais d’inscription à d’éventuels concours
- Les frais de pianiste pour certains concours (cf. chapitre suivant)
- Les manifestations diverses (weekend musical,…) La Fanfare ne tient pas à augmenter la participation des parents ; cependant elle se réserve le droit de revoir ses tarifs en cas de nécessité. Les parents seront informés de ces modifications de tarifs. Dans certains cas, la société peut prendre en charge jusqu’à hauteur de Sfr. 1000.- les frais d’instruction musicale des élèves pour lesquels elle ne peut pas assurer la formation par ses propres professeurs (tambours, percussion,…), sur décision du comité.

Toute année musicale débutée sera facturée.

Concours

Avec l’objectif de progresser et de mettre en avant les efforts fournis pendant la saison musicale, l’élève peut être inscrit à certains concours régionaux. La société s'engage à payer les finances d'inscription et le pianiste pour les concours du moment que la société est représentée, à raison de 3 concours annuels maximum (Championnats Valaisans, concours du festival des musiques du Bas-Valais, Slow Melody Contest).

Camp musical et activités conjointes aux fanfares de la Vallée

Chaque été, la dernière semaine complète de juillet, a lieu le camp musical des fanfares de la Vallée d’Illiez, organisé en alternance par chacune des fanfares. Pendant cette semaine, tous les jeunes de la Vallée se retrouvent dans une ambiance détendue et sympathique pour travailler la musique tant sur un point instrumental, rythmique, solfège et entretien de l’instrument. Une participation financière minimum est demandée aux parents, le restant des frais est réparti entre toutes les sociétés. La société ne peut qu’encourager ses élèves à prendre part à ce camp qui permet à chacun de progresser dans l’apprentissage de la musique et de se faire des connaissances autres que celles de l’école et du sport. Dans le but de forger des liens avec d’autres élèves musiciens de la Vallée et de poursuivre le travail effectué lors du camp musical, les jeunes sont aussi réunis pour faire un concert lors du traditionnel Giron de la Vallée d’Illiez. Les élèves y sont inscrits par leurs professeurs en fonction de leur niveau musical ; les dates des répétitions générales sont transmises à chacun en temps voulu.

Divers

Afin d’assurer une ambiance sympathique et une atmosphère idéale pour l’apprentissage de la musique, chacun est tenu de faire preuve de discipline et de respect envers ses camarades et les personnes responsables de la formation. Pour cela, chaque élève doit s’engager à être ponctuel, appliqué aux cours de musique et à travailler de manière régulière et sérieuse à la maison.Chaque retard ou absence doit être annoncé au professeur.Lors des cours et des sorties organisées par la Fanfare et l’Ecole de Musique, les élèves sont sous la responsabilité des professeurs et responsables de l’Ecole de Musique et ils s’engagent à suivre les informations et les consignes données par le responsable de la sortie.

Ce règlement peut en tout temps être revu et modifié par le comité de la Fanfare l’Echo de la Montagne de Champéry.

Ecole de Musique de la Fanfare l’Echo de la Montagne de Champéry, septembre 2010